



## payée sous la grille minimale

Par **gauga**, le **04/02/2021** à **21:51**

Bonjour, je suis collaboratrice d'agence à dominante commerciale depuis 4 ans à mi-temps. Ma fiche de paye indique catégorie 2. je perçois 11€95 alors que la grille tarifaire de la convention collectives des employés en assurances générales prévoit 12€51. si j'ai bien compté.

Quelqu'un pourrait me renseigner sur le taux horaire brut avec précision, s'il vous plaît ?

Je vous remercie d'avance.

Par **P.M.**, le **04/02/2021** à **22:34**

Bonjour,

Je dois dire que je ne sais pas où vous avez trouvé ce taux horaire de 12,51 € et il faudrait que vous indiquiez si vous avez plusieurs éléments de salaires ou primes...

Je me réfère à l'[Avenant n° 23 du 18 décembre 2019 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2020 en annexe de la Nouvelle convention collective nationale du personnel des agences générales d'assurances...](#)